

5c. Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT
Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements Ces prix doivent être doubles pour l'édition quotidienne. 3 mois 6 mois 1 an LOT et Départ. limitroph. 3 fr. 5 fr. 9 fr. Autres départements.... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr. Les abonnements se paient d'avance	Rédaction & Administration CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS A. COUESLANT, Directeur L. BONNET, Rédact. en chef Les annonces sont reçues au bureau du Journal.	Publicité ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent. RECLAMES (— d' —)..... 75 cent. Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse
	Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent. (Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)	

Format illégalement imposé : N^o 105

LA SITUATION

La Constituante a vécu. C'est peut-être un bien : de l'excès du mal seul peut sortir le remède. — L'aide américaine aux Alliés doit être prise au sérieux, dit un critique boche. — L'affaire Caillaux et la presse ennemie. — La paix avec l'Ukraine. — Les événements d'Autriche.

La Constituante Russe a vécu l'espace d'un matin ! La majorité ayant émis un vote désagréable aux maximalistes, Lénine et Trotsky ont décidé que la dissolution de l'Assemblée était une nécessité. C'est ainsi que les maximalistes comprennent la liberté et respectent la volonté populaire !

Il ne faut pas se lamenter de ce résultat. La majorité de l'Assemblée a paru, sur un point déterminé, être hostile aux Bolcheviks, en réalité cette réunion de révolutionnaires, élus dans des conditions inconnues, ne pouvait, d'aucune manière, faire œuvre utile.

Lénine et Trotsky veulent le chambardement total... Tchernoïf, élu par la majorité de l'Assemblée avait des projets de bouleversements moins brutaux, mais tout aussi certains. Lénine et Trotsky proclament qu'il n'y a plus de propriété, Tchernoïf réclame le partage intégral des terres. Le résultat n'apparaît pas sensiblement différent.

Comment est né le désaccord entre les deux partis ? Lénine et Trotsky voulaient le vote immédiat, par la Constituante, de « la déclaration des droits de l'ouvrier. » Ces droits avaient pour base « l'armement des classes ouvrières et le désarmement des classes aisées. » C'était reconnaître aux ouvriers le droit de piller et d'égorger !...

Désavoués par la majorité de la Constituante et, par suite, par la majorité du peuple russe, les chefs des maximalistes, disent les *Débats*, « établissent comme un dogme leur droit permanent à gouverner la Russie. Ils n'admettent ni contradiction, ni résistance. Ils entendent recourir à la force pour se maintenir envers et contre tous. C'est à cet effet qu'ils veulent organiser « une armée rouge socialiste d'ouvriers et de paysans ». Comme ils donneront aux soldats de cette armée des traitements

de hauts fonctionnaires, sans compter la faculté de piller à leur guise, ils en recruteront autant qu'ils voudront. L'argent ne coûte rien à Lénine et consorts ; ils suppriment d'un trait de plume toutes les dettes de l'Etat et font tirer des billets de banque autant que le permet un matériel qu'ils s'attachent à perfectionner. Ce sera sans doute le seul perfectionnement que la Russie leur devra. »

Quoi qu'il en soit, Lénine et Tchernoïf sont d'accord pour signer une paix immédiate. Le premier agit avec cynisme, le second voulait manœuvrer avec plus d'hypocrisie. Pour les Alliés, Tchernoïf vaut Lénine. Notre intérêt est de voir la désagrégation russe s'accroître tous les jours davantage. Au point où en sont les choses, c'est de l'excès du mal seulement que pourra sortir le remède.

L'Entente n'a donc qu'une politique possible, en Russie, rester dans l'expectative et attendre l'heure où son intervention pourra faciliter la réorganisation du malheureux pays.

Le *Temps*, commentant les événements de Petrograd, termine ainsi son commentaire :

Mais si les alliés ont le devoir de garder la réserve, il y a en Europe un groupe d'hommes qui n'ont pas le droit de demeurer dans l'inaction : ce sont les socialistes allemands. S'ils agissaient, la Russie révolutionnaire ne serait pas abandonnée à la volonté brutale du militarisme prussien. S'ils agissaient, les ouvriers autrichiens ne seraient pas réduits à protester seuls contre la politique annexionniste de l'état-major allemand. Nous constatons une fois de plus que la Sozialdemokratie officielle, qui a servi le gouvernement impérial et qui s'est servie de lui pour combattre les minoritaires, ne sait que répandre des paroles quand vient l'heure d'agir. Nous constatons que les syndicats affiliés à la Sozialdemokratie, si fiers de leurs nombreux effectifs et de leurs caisses bien garnies, ne savent travailler que pour le compte de ce *Kriegsamt* où le général Gröner, suspect de libéralisme, n'a même pas pu rester. Au moment où tant de forces populaires s'agitent au nord, à l'est et même au sud de l'Allemagne, que fait-elle, cette démocratie allemande qui devait abrégier la guerre et garantir la paix ?

Si le mot n'était pas trop gros pour un organe aussi grave que le *Temps*, nous dirions que notre confrère est d'une naïveté déconcertante. Les socialistes allemands, dit-il, n'ont pas le droit (!) de demeurer dans une inaction qui favorise les projets du militarisme prussien. Les Boches, qu'ils soient socialistes ou conservateurs, ne connaissent qu'un droit, celui de la force brutale et odieuse. Quand un Parlement, —

socialistes compris, — a voté les crédits nécessaires à l'invasion de la Belgique, il a prouvé qu'il est inaccessible à un sentiment de justice. Il serait puéril de supposer qu'un revirement peut se produire dans l'âme des soziodemokrates. Ces derniers sont infectés, aussi profondément que les pangermanistes, par l'orgueilleuse ambition teutonne....

De même qu'en 1914, les Barbares avaient un parfait mépris pour la petite armée anglaise, qui est devenue redoutable, de l'aveu même de Berlin, de même les Boches affectaient, il y a quelques mois, de rire des menaces américaines.

Rendus prudents par la leçon britannique, ils n'allaient pas jusqu'à nier l'effort possible des Yankees, mais ils croyaient impossible la levée et l'insurrection rapides de millions d'hommes. Ils croyaient impossible, surtout, leur transfert sur le continent, en raison de la surveillance de nos côtes par les sous-marins.

La volonté farouche des Américains désillusionne une fois de plus l'orgueilleux Allemand.

Un critique naval écouté, par-delà le Rhin, le capitaine Persius, reconnaît dans le *Berliner Tageblatt* que l'aide américaine « doit être prise au sérieux ». Son avis est très net :

Deux questions principales s'imposent à nous, dit-il. Quels succès remporteront nos sous-marins au cours de l'année, et les flottes ennemies oseront-elles attaquer nos ports de la mer du Nord ?

Aussi longtemps que la guerre sous-marine ne menacera pas la navigation ennemie au point de compromettre la conduite de la guerre et de rendre indispensable une initiative violente et on peut dire désespérée — il est probable que l'Amirauté britannique n'essaiera pas de détruire les bases de nos sous-marins, parce que cette opération lui paraîtra trop coûteuse.

L'espérance de nos adversaires repose en grande partie sur l'aide des Etats-Unis. Si le commandement américain réussit à faire passer en France un nombre suffisant de troupes, les deux questions dont j'ai parlé se trouveront par là même résolues.

Les Etats-Unis peuvent-ils mettre sur pied des armées capables de décider du sort de la guerre ; peuvent-ils les transporter, les approvisionner en vivres et en munitions ? Là-dessus les opinions sont très diverses. Mais il est incontestable que les efforts que fait l'Amérique doivent être pris au sérieux.

Il ressort de ces lignes :

Que, de l'avis du critique, l'Amérique est capable de mettre sur pied des armées susceptibles de décider du sort de la guerre ;

Que le transport de ces troupes en

France est possible malgré les sous-marins (la preuve est faite!) ; possible, puisque l'Amirauté britannique n'attaquant pas les « bases des sous-marins » c'est la preuve — de l'aveu même du Boche — que les pirates « ne menacent pas la navigation des Alliés au point de compromettre la guerre ».

Voilà une double constatation qui a dû faire plaisir aux sujets du Kaiser !!!

Nous nous garderons de prendre parti dans l'affaire Caillaux avant que la justice ait prononcé. C'est d'une correction élémentaire. Mais il est intéressant de signaler l'opinion de la presse ennemie.

Pour la *Gazette de Francfort*, il s'agit d'une nouvelle affaire Dreyfus. C'est aussi l'avis d'un journal suisse farouchement germanophile, le *Berner Tagblatt*. Cette dernière feuille n'y va pas par quatre chemins. Elle écrit :

L'affaire Caillaux prend toujours plus d'analogie avec l'affaire Dreyfus. D'incidents en soi parfaitement insignifiants on tire les conséquences les plus osées pour l'accusé. Sur de simples présomptions, un citoyen, un homme d'Etat qui a rendu à son pays de très grands services, est accusé de trahir la France. Quand des preuves véritables n'existent pas, on les invente. (sic).

C'est tout à fait gentil pour les juges chargés de l'instruction !...

Il y a cependant une légende qu'il ne faut pas laisser s'accréditer : c'est que l'affaire Caillaux soit une nouvelle affaire Dreyfus.

Il y a eu en France d'enragés *dreyfusards* non pas parce qu'on a condamné un innocent, — nous n'envisageons pas ici la question de culpabilité — mais parce que, cyniquement, on refusait à Dreyfus communication de pièces confiées à l'accusation. Ainsi, un homme était jugé en violation de tous les principes du droit, puisqu'il ignorait une partie des charges qui pesaient sur lui et qu'il n'avait pas la possibilité de les discuter devant ses juges. Un jugement ainsi prononcé était une abominable parodie de la justice et c'est pourquoi d'innombrables Français protestèrent contre une façon de procéder qui sacrifiait totalement les droits de la défense.

Mais est-ce que le cas de Caillaux a la moindre ressemblance avec le cas de Dreyfus? Est-ce que le Gouvernement cherche à cacher à l'inculpé quelques-unes des pièces dont il entend se servir le jour du jugement? Qui oserait le soutenir?

Qu'on nous laisse donc tranquille avec cette comparaison imbécile.

Où Caillaux est un traître et il doit être jugé avec d'autant plus de rigueur que son crime ne peut avoir l'ombre d'une excuse.

Où Caillaux est innocent, et on lui doit, publiquement, une réparation éclatante.

Tous ceux qui, *dès aujourd'hui*, veulent l'innocenter ou le considérer comme coupable sont des esprits partiaux dont l'appréciation est sujette à caution.

En douterez-vous lorsque vous verrez le journal suisse GERMANOPHILE *Solothurner Zeitung* terminer ainsi son leader consacré à proclamer les mérites de M. Caillaux :

Dès que la raison aura repris ses droits, en France, les rôles, au procès Caillaux, seront changés. Nous nous garderons bien de dire quel sera alors le système et quels seront les hommes qui comparaitront au banc d'infa mie. Qui vivra verra.

Où encore lorsque vous connaîtrez

l'opinion de la *Nouvelle Presse libre de Vienne* sur le même sujet. Dans le début de l'article, ce journal austro-boche parle d'une mesure de désespoir de Clemenceau qui est accablé par 145 voix qui se sont prononcées contre lui à la Chambre !... Le journaliste viennois corse le tableau en ajoutant que les Américains nous placent devant un dilemme : « Voulez-vous des hommes ou du blé (car il paraît que les Français meurent de faim !!!), nous ne pouvons envoyer les deux ». La suite, ah ! la suite est à lire en entier :

C'est au milieu de cette misère profonde, dans cette crise dangereuse, écrit la *Nouvelle Presse libre de Vienne*, que le ministre Clemenceau recourt à cette lamentable échappatoire. Il a fait arrêter Caillaux. Parce que les épargnistes français, les célèbres bas de laine sont à deux doigts d'une catastrophe (sic) ; parce que l'aide américaine ne compte pour rien dans l'actuel moment (resic), parce que le ministre vacille sous les coups de ses adversaires (toujours sic), il faut qu'un innocent soit jeté en prison. Et de son innocence personne ne peut douter. Il a prononcé à la Chambre un discours tel que ses adversaires mêmes ont dû reconnaître que c'était un chef-d'œuvre.

Et le journal viennois de déclarer sans ambage que M. Clemenceau va au devant du plus formidable des effondrements qui soit « jamais advenu à un homme politique. Le ministre joue sa dernière carte. S'il perd cet atout, il est fini à tout jamais ».

Vous le voyez, c'est net : Caillaux est innocent, personne n'en doute, car il a prononcé un discours qui est un chef-d'œuvre.

Si Caillaux avait été un piètre orateur, le journal de Vienne aurait peut-être conclu à sa culpabilité. Et les feuilles boches viennent nous parler d'une « affaire Dreyfus » !...

Il est tout de même regrettable que l'inculpé trouve des défenseurs aussi maladroits dans le camp ennemi. Nous n'en concluons pas, à la manière ennemie, que c'est une certitude de culpabilité, mais c'est un indice fâcheux sur lequel il serait cruel d'insister.

La paix serait un fait acquis entre l'Ukraine et les puissances centrales.

Sur quelles bases?... C'est ce que nous saurons bientôt.

C'est un nouveau coup pour les Alliés d'abord parce que les empires centraux trouveront dans le Sud de la Russie les vivres qui leur manquent et, ensuite, parce qu'un pareil traité doit placer la malheureuse Roumanie dans une terrible situation.

Mais avant de porter un jugement quelconque, il convient d'attendre des précisions.

Des dépêches de Suisse continuent à nous représenter comme très grave le mouvement de révolte des ouvriers Autrichiens. Il y aurait 1.200.000 grévistes qui exigent la paix....

Il est au moins étrange que la censure viennoise laisse passer de pareilles nouvelles. Nous pensons qu'il faut les accueillir avec beaucoup de réserve.

A. C.

Troupes autrichiennes en Belgique

Selon les *Nouvelles de Maestricht*, la province belge du Limbourg est remplie de troupes autrichiennes, qui y son arrivées pendant la semaine dernière.

Le même journal rapporte que les Allemands ont saisi, en vue de la fondre, la statue du comte Smet de Maeyer, ex-premier ministre de Belgique, et réquisition-

né 80.000 kilos de cuivre à la station centrale des forces électriques de Hainault.

Troupes portugaises en France

Un paquebot français, ayant à son bord des troupes portugaises de renfort et de l'artillerie lourde, est arrivé dans un de nos ports.

D'autres contingents de troupes portugaises ont également débarqué en France.

Ministres russes assassinés

Les deux anciens ministres, MM. Tchinguareff et Kokoschkin, étant tombés malades, étaient en traitement à l'infirmerie de la forteresse Pierre-et-Paul, où ils étaient détenus depuis le coup d'Etat maximaliste.

Ils avaient été transportés hier soir à l'hôpital du Palais Marie.

Vers 11 heures, un groupe de matelots ont pénétré dans la chambre où se trouvaient les deux anciens ministres et les ont tués.

200 ivrognes brûlés vifs

Selon des nouvelles dignes de créance reçues du village de Novo-Arkhangél, près d'Elisabethrad, la populace pénétra dans les caves d'une distillerie, où finalement l'alcool prit feu. Deux cents ivrognes furent brûlés vifs.

L'Ukraine et la paix

Une dépêche qui nous parvenait lundi soir, trop tard pour être publiée dans le *Journal du Lot*, mais que nous avons fait afficher en ville, annonçait que l'Ukraine avait signé un accord avec les empires centraux.

Voici des renseignements sur cet accord.

« Les négociations entre les délégations des puissances centrales et de la République de l'Ukraine ont donné comme résultat qu'une entente est intervenue sur les bases d'un traité de paix à conclure. L'état de guerre sera déclaré « terminé » et les parties sont décidées à vivre désormais ensemble sur un pied de paix et d'amitié.

« Les troupes adverses sur le front seront retirées dès la conclusion de la paix.

« Les contractants sont d'accord pour que le traité de paix prévoie la reprise immédiate des rapports économiques et juridiques. Les rapports diplomatiques et consulaires seront repris aussitôt. »

Sur le front italien

Dans la journée d'hier, l'activité de l'artillerie a été plus sensible entre la Brenta et la Piave, où la nôtre a exécuté des rafales et des concentrations de feu sur les lignes ennemies.

L'artillerie adverse a battu nos positions, au sud du col Caprile; quelques prisonniers ont été capturés à l'ouest de Osteria-il-Lupre, au cours d'un coup de main.

Au nord-est du mont Asolone et en aval du pont de la Priula, des tentatives de patrouilles ennemies ont été promptement écartées.

L'Italie expulse ou interne 5.000 Allemands

Par suite des nouvelles dispositions du gouvernement italien, jusqu'à présent, environ 5.000 Allemands ont été expulsés ou internés.

Parmi ceux-ci, figurent un certain nombre d'individus qui avaient pris récemment la nationalité italienne.

En outre, 200 Allemands ont été déférés aux tribunaux.

Ces mesures sont accueillies avec satisfaction par toute l'opinion publique.

En Autriche

La situation alimentaire à Vienne est extrêmement grave et est accompagnée de troubles politiques très étendus. La clef de la situation est à Brest-Litovsk, car si les négociations viennent à être rompues, il se produira certainement des événements dont on ne peut prophétiser encore la gravité, mais le facteur principal de la situation est la disette actuelle. On demeure convaincu que, vu sa situation intérieure, l'Autriche doit et peut faire beaucoup pour empêcher la rupture des négociations.

Le Sénat en Haute-Cour

Seance du 21 janvier 1918

Le Sénat est ouvert à 2 h. 1/4. Le président annonce qu'il a reçu du président de la Chambre des députés une lettre notifiant au Sénat la décision de la Chambre des députés concernant le renvoi de M. Malvy devant la Haute-Cour de justice pour être jugé.

M. A. Dubost donne lecture de cette lettre et des procès-verbaux de la Commission concluant au renvoi de M. Malvy devant la Haute-Cour pour répondre aux accusations suivantes :

1^o D'avoir, en 1917, dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'intérieur, renseigné l'ennemi sur tous nos projets militaires et diplomatiques, et spécialement sur le projet d'attaque du Chemin-des-Dames ;

2^o D'avoir, dans les mêmes circonstances de temps et de lieu et dans l'exercice de ses fonctions de ministre de l'intérieur, favorisé l'ennemi, en provoquant ou excitant des mutineries militaires.

Le Sénat se constitue aussitôt en Haute-Cour : puis, il est procédé à l'appel nominal des sénateurs : 35 sénateurs ne répondent pas à l'appel. Le procureur général M. Mérillon, assisté de MM. Cénac et Lombard, avocats généraux, prend place au siège du ministère public.

M. Mérillon propose de fixer au 28 janvier la prochaine séance ; cette date est acceptée.

Ce jour-là, M. Mérillon donnera lecture de ses réquisitions.

Chronique locale

Et l'essence ?

M. Victor Boret, ministre du Ravitaillement, n'a pas caché que la crise de l'essence était à son point maximum, et que de longtemps elle ne serait pas résolue.

Chacun en prend son parti, puisqu'il en est ainsi, mais cela n'empêche pas de faire des réflexions provoquées par le nombre d'autos que l'on voit circuler.

Il n'y a pas un quart de litre d'essence pour allumer la petite lampe qui servira à veiller un malade. Mais où trouvent-ils donc tous ces bidons qui sont nécessaires pour faire marcher autos et camions dans nos rues, sur nos routes ?

Dans les villes importantes de la région, il est impossible de compter toutes les voitures à moteur qui roulent du matin au soir. Et à Paris donc ?

Aussi bien, lisez l'authentique fait suivant que narre *Paris-Télégrammes* : Une superbe quarante chevaux est

arrêtée devant la porte d'un de nos plus importants sous-secrétariats d'Etat. Le chauffeur, un élégant militaire, somnole paresseusement, bercé par le ronflement continu du moteur.

Un passant, emporté par la passion du devoir civique, s'approche du chauffeur et lui fait poliment observer que, par ce temps de pénurie d'essence, il y aurait intérêt à arrêter le moteur pendant le stationnement. Il s'attire cette stupéfiante réponse :

Qu'est-ce que ça peut bien vous f... ? C'est l'auto du ministre !

Le passant n'insiste pas et l'auto ministérielle continue de bouffer son essence.

Eh oui ! Qu'est-ce que ça peut bien vous f... ? C'est la réponse des chauffeurs qui attendent dans leur voiture que le patron veuille bien prendre place pour se faire transporter plus loin.

Or, le public ne s'en f... pas : car c'est encore lui qui paiera cette essence dont il ne peut avoir une goutte.

Il y a des services, comme les services médicaux qui doivent être assurés rapidement, mais les autres, dans l'intérieur, ne peuvent-ils revenir aux anciens modes de locomotion : les autos n'ont pas toujours existé, què diable !

Ainsi, peut-être que la crise de l'essence pourrait être évitée pour le public.

Légion d'honneur

Notre compatriote M. Lucien Pérès, lieutenant d'artillerie, faisant fonction de capitaine, est promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations au nouveau promu qui est le gendre de M. Gilles débitant de tabac à Cabessut.

Citation posthume

Voici la glorieuse citation posthume dont a été honoré Gabriel Bernat, du Vigan, ancien élève du séminaire de Gourdon, tombé au champ d'honneur le 20 mai 1917 :

« Sur le front depuis le début, s'est toujours fait remarquer et a su s'imposer par l'exemple. Cité pour sa belle conduite à l'attaque du 16 avril 1917 a réussi à réparer le 20 mai, à 3 reprises, la ligne téléphonique sous le bombardement le plus violent. Est tombé, au cours d'une quatrième tentative au poste qu'il s'était réservé, parce qu'il était le plus dangereux. »

Citation à l'ordre du jour

Notre compatriote le sous-lieutenant d'artillerie Meyer a été l'objet de la citation suivante :

« Officier brave, dévoué et consciencieux, s'est dévoué sans compter pendant la préparation à l'attaque du 30 juillet et a rempli toutes les missions qui lui ont été confiées en dépit de tous les bombardements. »

Nos félicitations au vaillant officier qui était instituteur à Belfort (Lot).

Promotion

Notre compatriote M. Louis Courbès, sous-lieutenant d'infanterie, à titre temporaire, originaire de Salviac, est promu à titre définitif.

Substances militaires

M. Bersécol, Etienne-François, adjudant au 131^e territorial d'infanterie, est nommé au grade d'officier d'administration de 2^e classe.

Félicitations.

Le temps

Depuis samedi soir, un vent d'une grande violence souffle sur notre région.

Dans la nuit et la journée de dimanche et de lundi, de nombreux dégâts furent constatés.

Le vent a déraciné dans le jardin des Tilleuls, un gros arbre qui s'abattit dans la rue du lycée où la circulation fut interrompue.

Nombreux sont les volets, les briques qui également furent arrachés des fenêtres et des toits.

On ne signale pas d'accident de personnes.

L'engagement volontaire des sujets des nations alliées dans notre armée

Les sujets des nations alliées qui désirent s'engager dans l'armée française peuvent, aussitôt après avoir contracté un engagement pour la durée de la guerre au titre de la légion étrangère, être affectés sur leur demande à un corps ordinaire, sous la réserve qu'ils réunissent les conditions exigées des Français. Leur choix pourra s'exercer sur tous les corps dans lesquels les engagements de cette durée sont encore ouverts. Toutefois, vu l'accord intervenu entre les gouvernements français et britannique, les sujets anglais peuvent, jusqu'au 31 janvier 1918 inclus, être admis à s'engager directement dans un corps ordinaire. Ils doivent s'adresser au commandant d'un bureau de recrutement.

Les obligations de la défense nationale

Le « Journal officiel » publie un décret relatif à l'émission des obligations de la défense nationale à échéance du 16 février 1915 et des obligations de la défense nationale à échéance de cinq années, suspendue par le décret du 28 octobre 1917, et qui sera reprise à partir du 21 janvier 1918.

Le prix d'émission des obligations à échéance du 16 février 1925, fixé par le décret du 13 février 1915 à 96.50/0 sous déduction des intérêts correspondant à la période du semestre en cours non écoulée lors de la souscription, sera augmentée, à titre de portion acquise de la prime d'amortissement, d'une somme qui est fixée, par arrêté ministériel, à 0 fr. 90 par 100 fr. de capital nominal.

Gatus

Le dimanche 27 janvier à 2 heures de l'après-midi, une conférence sera faite par M. Demons, mutilé de guerre. Sujet traité : « C'est la guerre ».

Gourdon

Mouvement de la population. — Dans le courant de l'année 1917 il a été enregistré dans la commune de Gourdon : 25 naissances ; 95 décès ; 28 transcriptions ; 2 mariages.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve SOULIÉ et ses enfants ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Guillaume SOULIÉ

Ferblantier

décédé à Cahors, le 21 janvier 1918, à l'âge de 68 ans, muni des sacrements de l'Eglise, et les prie d'assister à ses obsèques qui auront lieu demain matin mercredi à 9 h. 1/2.

Réunion à la maison mortuaire, 6, boulevard Gambetta.

Il ne sera pas envoyé de lettre de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉSLANT.

NOS DÉPÊCHES

COMMUNIQUÉ DU 21 JANV. (22b.)

Activité de l'artillerie

Paris, 21 janvier, 23 h.
En Argonne, un coup de main effectué dans les lignes ennemies au Four-de-Paris nous a permis de ramener une quinzaine de prisonniers et trois mitrailleurs. Activité des deux artilleries sur la rive droite de la Meuse et en Alsace, dans la région du sud et de l'Hartmans-willerkopf.

Journée calme partout ailleurs.

Dans la journée du 20, trois avions allemands ont été abattus, dont deux par le tir de nos canons spéciaux. En outre, quatre appareils ennemis sont tombés dans leurs lignes à la suite de combats avec nos pilotes.

SUR LE FRONT ANGLAIS

Quelque activité autour de Lens

Londres, 21 janvier, 22 h. 30.
Rien à signaler en dehors de l'activité de l'artillerie allemande au cours de la journée, à l'ouest de Lens.

La visibilité, qui est restée bonne hier, nous a permis de faire du réglage tout le jour et de prendre un grand nombre de clichés des zones avant ennemies.

Des bombes ont été jetées au cours de la journée sur divers objectifs à terre. Des troupes allemandes ont été attaquées à la mitrailleuse, dans les tranchées et en terrain découvert. Un appareil ennemi a été abattu.

Tous les nôtres sont rentrés indemnes.

COMMUNIQUÉ DU 22 JANV. (15 h.)

Coup de main ennemi repoussé

En Champagne, un coup de main ennemi à l'ouest de la ferme Navarin n'a donné aucun résultat.

Dans la région d'Auberive, nos patrouilles ont ramené des prisonniers. Rien à signaler sur le reste du front.

Dans le Cabinet anglais

De Londres : D'après les *Daily News*, sir Walter Long, actuellement ministre des Colonies, succéderait à sir Carson, comme ministre sans portefeuille, dans le Cabinet de guerre.

L'Irlande s'agite

De Dublin : Le parti des Sinn Feiner a décidé de soumettre au peuple irlandais des pétitions demandant à toutes les nations de l'univers, lors de la conclusion de la paix, de rétablir l'Irlande comme Etat indépendant.

L'Angleterre et l'Irlande

De Londres : La Commission irlandaise a, maintenant, presque terminé ses travaux. On s'attend à ce qu'elle fasse connaître ses décisions sous peu de jours.

L'interrogatoire de Caillaux

M. Caillaux a été extrait de la Santé, ce matin à 9 heures et amené au Palais de Justice pour être interrogé.

Le commandement ennemi sur le front Italien

De Rome : Le correspondant du *New York Herald* estime que la nomination du général Boroëvic, comme généralissime confirme la nouvelle que l'ennemi a l'intention de conserver, sur le front italien, pour le moment, une attitude expectante.

Elle constitue également une concession faite aux éléments slaves de l'Autriche, Boroëvic étant un Slavo-Croate, nationalité peu en faveur à la Cour.

Les maximalistes Finlandais à la besogne !

De Stockholm : Les socialistes finlandais prépareraient une révolution semblable à celle des maximalistes. Ils demanderaient ensuite l'entrée de la Finlande dans la République fédérative russe.

La Finlande veut les îles d'Aland

Il est probable, également, que la Finlande exprimera le désir de participer aux négociations de Brest-Litovsk pour régler le sort futur des îles d'Aland.

Paris, 13 h. 40.

Conseil des Ministres Mouvement dans le personnel colonial

Les ministres se sont réunis en Conseil ce matin.

M. Merlin, Gouverneur général de Madagascar est nommé gouverneur de l'Afrique occidentale française, en remplacement de Van Vollenhoven, relevé de ses fonctions sur sa demande.

M. Garbit, ancien gouverneur général de Madagascar par intérim, est nommé gouverneur général de cette colonie et mis en disponibilité sur sa demande.

M. Angoulvent, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, sera chargé, par décret spécial, de l'intérim de gouverneur général de l'Afrique occidentale française jusqu'à l'arrivée de M. Merlin et continuera, en même temps, à diriger l'Afrique équatoriale française. Cette mesure est prise pour que les colonies de l'ouest africain soient réunies sous une même autorité au moment où va s'effectuer le nouveau recrutement.

Mouvement préfectoral

Un mouvement préfectoral est en préparation. Il paraîtra très prochainement.

Sur le front anglais Actions de détail

Des tentatives de coups de main ennemis ont échoué la nuit dernière à l'est d'Ypres.

Aucun événement à signaler sur l'ensemble du front.

Nouvelles particulièrement ternes aujourd'hui et qui rendent à peu près impossible un commentaire quelconque !...

Il faut savoir attendre, dans un calme serein, les événements décisifs qui se préparent.

BIBLIOGRAPHIE

LA NATURE

Les ressources et l'avenir économique de la Palestine

L'avance des troupes alliées en Palestine a ramené l'attention sur la « Terre promise » dont l'Écriture et les poètes ont vanté la merveilleuse fertilité.

La Nature n° 2312 étudie quelles sont aujourd'hui ses ressources et l'avenir économique qu'elle peut avoir ; elle nous montre les perspectives brillantes de cette région où le sol se prête à la fois aux cultures alimentaires : céréales, arbres fruitiers, cultures maraîchères et aux cultures industrielles : mûrier blanc pour l'élevage du ver à soie et cotonnier dont les plantations commencent à prendre une grande extension.

La France est appelée à jouer un rôle dans ces pays où elle eut si longtemps une influence prépondérante. Le commerce et l'industrie française doivent l'aider dans cette entreprise, ils y trouveront leur intérêt.

Lire dans le même numéro : *Une industrie monopolisée en France depuis la guerre ; — Les frontières linguistiques en Europe ; — L'avion sanitaire, etc.*

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie. 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Pour nos Lectrices

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE

Journal de Broderie Pratique
Paraissant le 15 de chaque mois
0 fr. 40 le numéro

Pour vous toutes, Mesdames et Mesdemoiselles, qui aimez à faire de ravissantes choses brodées, de la lingerie élégante et fine et qui, certainement, êtes à la recherche de Jolis Modèles Pratiques à la fois décoratifs et faciles à exécuter, « *La Jolie Broderie Française* » sera le journal rêvé.

Vous remarquerez l'heureuse variété de ses Modèles de

Broderie Blanche, Broderie de Couleur, Lingerie Trousséau et Objets de Layette.

Vous vous y abonnerez certainement, car nulle part ailleurs, vous ne trouverez des Dessins aussi pratiques, ayant autant de cachet, autant de chic, quoique faciles à broder.

Chaque numéro renferme les *Tracés Grandeur Naturelle* des modèles publiés.

De plus, les Abonnés reçoivent en supplément dans chaque numéro, un *Dessin Piqué* qui permet le report facile sur tissu d'un joli motif.

Tarif des Abonnements :

France et Colonies : 5 fr. » par an.

Etranger : 6 fr. 50 par an.

Un *joli ouvrage Prime Gratuit* est offert à toutes les Abonnées d'un an.

Envoi franco contre 0 fr. 50

pour manutention, port et emballage

La *Jolie Broderie Française*,
83 rue de la Santé, Paris (13^e)